



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'EDUCATION
N° 2012 5418 10

OPTION FRANCAISE

BREVET



FIN D'ETUDES MOYENNES
JURY:321

du Registre de contrôle de l'année

LE MINISTRE DE L'EDUCATION

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-990 du 11 Septembre 1984 portant création et organisation de l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (B.F.E.M.) modifié par le décret n°2004-912 du 13 Juillet 2004

Vu le procès-verbal en date du 27/07/2012

de la commission d'examen

du Centre de

CEM KAYMOR

(Session de juillet 2012)
délivre le BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (B.F.E.M.)

à M

RAMATA BA

né (e)

, à

12/05/1994

KEURARDO

Signature officielle contournée
à l'original

Fait à Dakar le 12/05/2012
et par délégation
Le Directeur des Examens, Concours
et Concours

Kour Ayp. le 29. Mai 2012
Le Commandant de Brigade



REPUBLIQUE DU SENEGAL